#

* Date : 08-05-2012
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2012716375
* Auteur :

PAR JUGEMENT DU 26/04/2012, le Tribunal de Commerce de Namur a déclaré sur citation la faillite de Monsieur BABYLAS, Adrien, cuisinier, né à Namur le 03/03/1982, domicilié à 5060 Sambreville, section d'Auvelais, Grand Place 1/2, exploitant à 5060 Falisolle, rue François Dive 2, un débit de boissons avec un service restreint en restauration sous la dénomination L'ESTAMINET, inscrit à la BCE sous le numéro 0830.696.617.

Le même jugement reporte à la date provisoire du 26/04/2012 l'époque de la cessation des paiements.

JUGE COMMISSAIRE : M. FOURRIER, LUC, Juge Consulaire.

CURATEUR : Me MARCHAL, PIERRE LUC, RUE DE DAVE 459, 5100 JAMBES (NAMUR).

Les créanciers doivent produire leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce, rue du Collège 37, dans les trente jours.

Les personnes physiques, qui se sont constituées sûreté personnelle du failli, sont invitées à en faire déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.

Le dépôt du 1
er procès-verbal de vérification des créances se fera au greffe du Tribunal de Commerce de Namur le 06/06/2012, avant 16 heures, au 2
e étage.

POUR EXTRAIT CONFORME : le greffier en chef faisant fonction, (signé), A.-P. DEHANT.